

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 10 décembre 2013** à compter de **19 h 30** à laquelle sont présents : la mairesse, madame Lucie F. Roussel et les conseillers et conseillères, messieurs et mesdames Donat Serres, Christian Caron, Laurent Blais, Marie Eve Plante-Hébert, Suzanne Perron, Pierre Vocino, Yves Sénécal et Eve Barrette-Marchand, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Lucie F. Roussel.

Le directeur général, monsieur Jean Bergeron et la greffière, madame Manon Thériault, sont également présents.

2013-12-436

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. **MOT DE BIENVENUE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance ordinaire du 19 novembre 2013.
4. **APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
 - 5.2 Procès-verbal de la rencontre tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 1^{er} octobre 2013.
 - 5.3 Déclaration d'intérêts pécuniaires de membres du conseil.
 - 5.4 Registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.
6. **ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION**
 - 6.1 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 280, rue Saint-Ignace (lot 2 235 483 du cadastre du Québec).
 - 6.2 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 1237, chemin du Sault-Saint-Louis (lot 5 271 461 du cadastre du Québec).
7. **RÈGLEMENTS**
 - 7.1 Avis de motion 2013-17 – Règlement décrétant les taxes et compensations pour l'année 2014.
 - 7.2 Avis de motion 2013-18 – Règlement modifiant le règlement numéro 1157-M concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie.
 - 7.3 Adoption du règlement modifiant le règlement numéro 1123-M concernant la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant ses séances (règlement intérieur).

8. RÉSOLUTIONS

- 8.1 Dérégation mineure concernant l'immeuble situé au 280, rue Saint-Ignace (lot 2 235 483 du cadastre du Québec).
- 8.2 Dérégation mineure concernant l'immeuble situé au 1237, chemin du Sault-Saint-Louis (lot 5 271 461 du cadastre du Québec).
- 8.3 Approbation d'un plan particulier d'intervention en eau potable.
- 8.4 Nomination des représentants du conseil municipal à la commission du loisir et du développement communautaire.
- 8.5 Nomination d'un représentant du conseil municipal au comité de suivi sur la politique familiale.
- 8.6 Composition du comité de la famille.
- 8.7 Nomination des représentants du conseil municipal auprès de l'Office municipal d'habitation de La Prairie.
- 8.8 Nomination des représentants du conseil municipal et de la Ville au comité d'embellissement.
- 8.9 Modification de la résolution 2012-07-284 – Création du comité de pilotage du développement durable et nomination des membres.
- 8.10 Modification de la résolution 2012-09-347 – Création du comité de développement durable et nomination des membres.
- 8.11 Autorisation de signature – Lettre d'entente numéro 2 à la convention collective entre la Ville et le Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie C.S.D. (employés cols bleus).
- 8.12 Autorisation de signature – Lettre d'entente numéro 3 à la convention collective entre la Ville et le Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie C.S.D. (employés cols bleus).
- 8.13 Autorisation de signature – Lettre d'entente numéro 4 à la convention collective entre la Ville et le Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie C.S.D. (employés cols bleus).
- 8.14 Approbation du calendrier des séances du conseil pour l'année 2014.
- 8.15 Nominations aux postes de chauffeur et de préposé aux égouts et aqueduc au Service des travaux publics.
- 8.16 Règlement hors cour d'une poursuite par La Personnelle assurances générales inc.
- 8.17 Renouvellement de l'adhésion de la Ville au Carrefour action municipale et famille.
- 8.18 Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec.
- 8.19 Démission au poste de gardien surnuméraire au Service des loisirs.
- 8.20 Démission au poste de journalier surnuméraire au Service des loisirs.
- 8.21 Renouvellement d'un contrat – Chef aux opérations au Service de sécurité incendie.
- 8.22 Paiement de transferts.
- 8.23 Approbation du budget 2014 de Tarso.

- 8.24 Approbation de la grille tarifaire 2014 de Tarso.
- 8.25 Renouvellement du mandat de membres au comité consultatif d'urbanisme.
- 8.26 Demande d'approbation du PIIA numéro 2013-073 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0469 concernant la réutilisation d'un bâtiment commercial assujettie aux secteurs PIIA « Site patrimonial » et « Bourg » - 280, rue Saint-Ignace (zone H-008).
- 8.27 Demande d'approbation du PIIA numéro 2013-068 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0432 concernant la construction d'une habitation unifamiliale assujettie au secteur PIIA « Chemin du Sault-Saint-Louis – à l'est de la rue Salaberry (parcours riverain) » - 1237, chemin du Sault-Saint-Louis (zone H-704).
- 8.28 Autorisation d'honoraires supplémentaires – Mandat de mise aux normes de l'usine de filtration.
- 8.29 Demande urgente de la Ville – Agrandissement du stationnement incitatif La Prairie.
- 8.30 Demande de modification du PIIA numéro 2013-085 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0585 concernant l'installation d'une clôture en maille de chaîne en cour arrière assujettie au secteur PIIA « La Cité » - 350, rue Beausoleil (zone H-137).
- 8.31 Demande de modification du PIIA numéro 2013-086 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0509 concernant l'installation d'une enseigne assujettie aux secteurs PIIA « Site patrimonial » et « Bourg » - 163, chemin de Saint-Jean (Orthophonie Jeunes Aventuriers) (zone H-015).
- 8.32 Demande d'approbation du PIIA numéro 2013-091 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0560 concernant l'installation d'une enseigne assujettie au secteur PIIA « Boulevard Taschereau » - 1020, boulevard Taschereau (banque CIBC) (zone C-625).
- 8.33 Demande d'approbation du PIIA numéro 2013-096 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0583 concernant un projet d'agrandissement et de rénovation de l'immeuble assujettie au secteur PIIA « Faubourg » - 443 et 447, rue Saint-Charles (zone H-021).
- 8.34 Demande d'approbation du PIIA numéro 2013-098 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0596 concernant l'agrandissement d'un immeuble industriel assujettie au secteur PIIA « Secteur industriel » - 1500, rue De Guise (Atco) (zone I-504).
- 8.35 Demande d'approbation du PIIA numéro 2013-095 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0522 concernant l'installation d'une enseigne assujettie au secteur PIIA « Secteur industriel » - 1000, chemin Saint-José (DEL) (zone I-502).
- 8.36 Demande de modification du PIIA numéro 2012-006 associée aux demandes de permis de construction numéros 2013-017 et 2013-018 concernant un projet résidentiel assujettie au secteur PIIA « Habitations multifamiliales » - 25 et 35, avenue Ernest-Rochette (zone H-123).

9. APPUI FINANCIERS ET DEMANDES DIVERSES

- 9.1 Activité de financement du Club de l'Âge d'Or de La Prairie – Souper de Noël.
- 9.2 Activité de financement de la Maison des aînés de La Prairie – Dîner de Noël.

10. VARIA

- 10.1 Nomination de deux membres au comité consultatif d'urbanisme.
- 10.2 Remerciements à madame Geneviève Croteau et monsieur Michel Jolivet – Comité consultatif d'urbanisme.
- 10.3 Embauche d'une technicienne à la paie aux Services administratifs et financiers.
- 10.4 Embauche d'un inspecteur en bâtiments au Service de l'urbanisme.
- 10.5 Octroi d'un mandat – Procureur à la cour municipale commune de La Prairie.
- 10.6 Demande de révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières du Complexe Le Partage.
- 10.7 Nomination aux postes de chauffeur et de journalier au Service des travaux publics.
- 10.8 Avis de motion 2013-19 – Règlement concernant la protection des bâtiments à valeur patrimoniale situés à l'extérieur du site patrimonial déclaré.
- 10.9 Octroi d'un contrat pour l'achat, la conception et la fourniture d'un panneau électronique au parc Paul-Boucher.
- 10.10 Octroi d'un contrat pour le prolongement de l'aqueduc sur la rue Jean-Marie-Langlois.

11. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

avec la modification suivante :

DE MODIFIER le titre du point 8.29 comme suit : Demande urgente de la Ville – Agrandissement du stationnement incitatif La Prairie et réaménagement du débarcadère.

ADOPTÉE

2013-12-437

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Donat Serres

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 19 novembre 2013 à compter de 19 h 30.

ADOPTÉE

2013-12-438

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 6 décembre 2013 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 680 507,98 \$ pour les activités financières, de 577 866,86 \$ pour les activités d'investissement et de 1 169 622,45 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la municipalité.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 1^{ER} OCTOBRE 2013

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la municipalité.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL

Les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de messieurs Christian Caron, conseiller du district du Christ-Roi, Laurent Blais, conseiller du district du Vieux La Prairie, Pierre Vocino, district de la Magdeleine, Yves Sénécal, conseiller du district de la Bataille, et de mesdames, Marie Eve Plante-Hébert, conseillère du district de la Cité, Suzanne Perron, conseillère du district de la Clairière et Eve Barrette-Marchand, conseillère du district de la Briqueterie, sont déposés, conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose l'extrait du registre des déclarations de réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages faites par un membre du conseil depuis la dernière séance au cours de laquelle ledit extrait a été déposé, soit depuis le 11 décembre 2012.

Le registre ne contient aucune déclaration.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 280, RUE SAINT-IGNACE (LOT 2 235 483 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

La demande a pour objet de permettre l'aménagement d'une entrée charretière, une allée d'accès et une aire de stationnement d'un projet commercial. Le projet commercial projeté comporte les éléments dérogatoires suivants :

- En vertu du règlement de zonage numéro 1250, la largeur minimale requise pour l'aménagement d'une allée d'accès à double sens est fixée à 6,5 mètres tandis que la largeur proposée est de 3,65 mètres. L'allée d'accès sera utilisée dans un sens à la fois, à la façon d'une allée d'accès à sens unique où la largeur minimale est fixée à 3,0 mètres.

La dérogation nécessaire pour l'aménagement de l'allée d'accès telle que projetée est de 2,85 mètres.

- En vertu dudit règlement, l'aménagement d'une bande tampon est requis lorsqu'un usage commercial a des limites communes avec une zone ou un usage résidentiel. Or, l'emplacement et le cadre bâti existant ne permettent pas l'aménagement de telles zones tampons.

La dérogation mineure nécessaire doit permettre l'aménagement du terrain sans l'aménagement de zones tampons entre l'usage commercial et les usages résidentiels.

- En vertu dudit règlement, l'aménagement d'une aire d'isolement de 1,5 mètre de largeur est requis autour du bâtiment et de 1,2 mètre de largeur le long de l'allée d'accès. Or, l'emplacement et le cadre bâti existant ne permettent pas l'aménagement de telles aires d'isolement.

La dérogation nécessaire doit permettre l'aménagement d'aires de stationnement sans l'aménagement des aires d'isolement autour du bâtiment principal et le long de l'allée d'accès.

Madame la Mairesse invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1237, CHEMIN DU SAULT-SAINT-LOUIS (LOT 5 271 461 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

La demande a pour objet de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale. Le projet comporte l'élément dérogatoire suivant :

- Le règlement de zonage numéro 1250 fixe la marge arrière à 10 mètres, or, l'implantation projetée propose une marge arrière de 6,74 mètres afin de préserver l'alignement des bâtiments en cour avant ainsi que les vues sur le fleuve.

La dérogation nécessaire pour l'implantation du bâtiment telle que projetée est de 3,26 mètres.

Madame la Mairesse invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

AVIS DE MOTION 2013-17

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2014

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Vocino qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement décrétant les taxes et compensations pour l'année 2014.

AVIS DE MOTION 2013-18

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1157-M CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE

Avis de motion est donné par madame Suzanne Perron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 1157-M concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

2013-12-439

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1343-M

ATTENDU l'avis de motion 2013-16 donné lors de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2013;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1343-M

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1123-M
CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL ET LE
MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT SES SÉANCES
(RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

Le vote est demandé.

La présidente appelle le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR

Laurent Blais
Christian Caron
Yves Sénécal
Suzanne Perron
Donat Serres
Eve Barrette-Marchand
Pierre Vocino

ONT VOTÉ CONTRE

Marie Eve Plante-Hébert

Madame la présidente Lucie F. Roussel ne vote pas.

En faveur : 7

Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2013-12-440

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 280, RUE SAINT-IGNACE (LOT 2 235 483 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 280, rue Saint-Ignace (lot 2 235 483 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande a pour objet de permettre l'aménagement d'une entrée charretière, une allée d'accès et une aire de stationnement d'un projet commercial. Le projet commercial projeté comporte les éléments dérogatoires suivants :

- En vertu du règlement de zonage numéro 1250, la largeur minimale requise pour l'aménagement d'une allée d'accès à double sens est fixée à 6,5 mètres tandis que la largeur proposée est de 3,65 mètres. L'allée d'accès sera utilisée dans un sens à la fois, à la façon d'une allée d'accès à sens unique où la largeur minimale est fixée à 3,0 mètres.

La dérogation nécessaire pour l'aménagement de l'allée d'accès telle que projetée est de 2,85 mètres.

- En vertu dudit règlement, l'aménagement d'une bande tampon est requis lorsqu'un usage commercial a des limites communes avec une zone ou un usage résidentiel. Or, l'emplacement et le cadre bâti existant ne permettent pas l'aménagement de telles zones tampons.

La dérogation mineure nécessaire doit permettre l'aménagement du terrain sans l'aménagement de zones tampons entre l'usage commercial et les usages résidentiels.

- En vertu dudit règlement, l'aménagement d'une aire d'isolement de 1,5 mètre de largeur est requis autour du bâtiment et de 1,2 mètre de largeur le long de l'allée d'accès. Or, l'emplacement et le cadre bâti existant ne permettent pas l'aménagement de telles aires d'isolement.

La dérogation nécessaire doit permettre l'aménagement d'aires de stationnement sans l'aménagement des aires d'isolement autour du bâtiment principal et le long de l'allée d'accès.

ATTENDU la recommandation 2013-118 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 1^{er} octobre 2013 et les conditions particulières qui y sont stipulées;

ATTENDU l'assemblée publique tenue ce jour, antérieurement à l'adoption de la présente résolution;

ATTENDU qu'aucune question ou commentaire n'a alors été soumis à l'attention du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2013-12-441

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1237, CHEMIN DU SAULT-SAINT-LOUIS (LOT 5 271 461 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 1237, chemin du Sault-Saint-Louis (lot 5 271 461 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande a pour objet de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale. Le projet comporte l'élément dérogatoire suivant :

- Le règlement de zonage numéro 1250 fixe la marge arrière à 10 mètres, or, l'implantation projetée propose une marge arrière de 6,74 mètres afin de préserver l'alignement des bâtiments en cour avant ainsi que les vues sur le fleuve.

La dérogation nécessaire pour l'implantation du bâtiment telle que projetée est de 3,26 mètres.

ATTENDU la recommandation 2013-120 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 1^{er} octobre 2013 et les conditions particulières qui y sont stipulées;

ATTENDU l'assemblée publique tenue ce jour, antérieurement à l'adoption de la présente résolution;

ATTENDU qu'aucune question ou commentaire n'a alors été soumis à l'attention du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2013-12-442

APPROBATION D'UN PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION EN EAU POTABLE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement :

D'APPROUVER le plan particulier d'intervention en eau potable daté d'avril 2013 et révisé le 15 septembre 2013.

Ce document est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il fait également partie intégrante du plan de sécurité civile et de mesures d'urgence de la Ville.

ADOPTÉE

2013-12-443

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION DU LOISIR ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

QUE les conseillers Pierre Vocino, Christian Caron, Laurent Blais et la conseillère Eve Barrette-Marchand soient nommés à titre de représentants du conseil auprès de la commission du loisir et du développement communautaire.

QUE le conseiller Pierre Vocino agisse à titre de président de cette commission, tandis que le directeur du Service des loisirs en sera le secrétaire.

La présente résolution remplace la résolution numéro 2009-12-495.

ADOPTÉE

2013-12-444

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE SUIVI SUR LA POLITIQUE FAMILIALE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

QUE la conseillère Eve Barrette-Marchand soit nommée Responsable des questions familiales (RQF), qu'elle représente le conseil au sein du comité de suivi sur la politique familiale et y agisse à titre de présidente.

La présente résolution remplace la résolution numéro 2009-12-496 en ce qui a trait à la nomination de Monsieur Laurent Blais.

ADOPTÉE

2013-12-445

COMPOSITION DU COMITÉ DE LA FAMILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Comité de la famille :

Présidente : Madame Eve Barrette-Marchand
Responsable des questions familiales

Secrétaire : Directeur du Service des loisirs

Membres : Madame Jeannine Lavallée
Présidente de la Maison des Aîné(e)s

Monsieur Jacques Plante
Président du Club de l'Âge d'Or de La Prairie

Monsieur Simon Desjardins
Coordonnateur de la Maison des Jeunes

Madame Carole Desnoyers
Agente de promotion et prévention à la santé publique au
CSSS Jardins-Roussillon

Madame Cinthia Maheu
Agente de promotion et prévention à la santé publique au
CSSS Jardins-Roussillon

Madame Francine Laliberté
Directrice générale de la Maison de la Famille Kateri

Madame Karine Bergeron
Agente de liaison à la Régie intermunicipale de police
Roussillon

Madame Sonia Paquin
Régisseur communautaire au Service des loisirs

Membre d'office : Madame la mairesse Lucie F. Roussel

La présente résolution remplace la résolution numéro 2011-03-080.

ADOPTÉE

2013-12-446

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA PRAIRIE**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Donat Serres
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

QUE la conseillère Suzanne Perron et les conseillers Christian Caron et Yves Sénécal soient nommés à titre de représentants de la Ville auprès de l'Office municipal d'habitation de La Prairie.

La présente résolution remplace la résolution numéro 2009-12-498.

ADOPTÉE

2013-12-447

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LA VILLE
AU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

QUE les conseillers Christian Caron, Laurent Blais et la conseillère Eve Barrette-Marchand soient nommés à titre de représentants du conseil municipal au sein du comité d'embellissement.

QUE madame Marie-Josée Morin, chef de division – division parcs et horticulture, soit également nommée pour agir au sein de ce comité.

Monsieur Christian Caron agira à titre de président.

La présente résolution modifie la résolution 2010-03-105 en ce qui a trait à la nomination des représentants du conseil municipal seulement.

La présente résolution remplace les résolutions 2012-11-419 et 2010-03-106.

ADOPTÉE

2013-12-448

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2012-07-284- CRÉATION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NOMINATION DES MEMBRES

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution 2012-07-284 intitulée « Création du comité de pilotage du développement durable et nomination des membres » afin de remplacer le deuxième paragraphe des conclusions par le suivant :

DE NOMMER la mairesse Lucie F. Roussel, les conseillers municipaux Laurent Blais, Christian Caron, Eve Barrette-Marchand et Suzanne Perron, le directeur général, le directeur du Service de l'urbanisme et la responsable de la division des communications pour siéger au sein de ce comité.

ADOPTÉE

2013-12-449

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2012-09-347 – CRÉATION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NOMINATION DES MEMBRES

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution 2012-09-347 intitulée « Création du comité de développement durable et nomination des membres » afin de remplacer messieurs Donat Serres, conseiller municipal et Jacques Bourbonnais, conseiller municipal par mesdames Eve Barrette-Marchand, conseillère municipale et Suzanne Perron, conseillère municipale, au troisième paragraphe des conclusions de ladite résolution.

ADOPTÉE

2013-12-450

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2 À LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES SALARIÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE C.S.D. (EMPLOYÉS COLS BLEUS)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Donat Serres

APPUYÉ DE : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 2 à la convention collective entre la Ville et le Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie C.S.D. (employés cols bleus). Cette lettre a pour objet la description de fonction, l'évaluation et la classification de l'emploi de préposé aux égouts et aqueducs.

ADOPTÉE

2013-12-451

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D’ENTENTE NUMÉRO 3 À LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES SALARIÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE C.S.D. (EMPLOYÉS COLS BLEUS)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais
et résolu unanimement :

D’AUTORISER la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d’entente numéro 3 à la convention collective entre la Ville et le Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie C.S.D. (employés cols bleus). Cette lettre a pour objet la nomination de Daniel Bigonnesse et Erick Brossard respectivement au poste de chauffeur B et de chauffeur C.

ADOPTÉE

2013-12-452

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D’ENTENTE NUMÉRO 4 À LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES SALARIÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE C.S.D. (EMPLOYÉS COLS BLEUS)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D’AUTORISER la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d’entente numéro 4 à la convention collective entre la Ville et le Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie C.S.D. (employés cols bleus). Cette lettre a pour objet la modification de l’horaire de travail des employés cols bleus.

ADOPTÉE

2013-12-453

APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L’ANNÉE 2014

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D’APPROUVER le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l’année 2014, copie dudit calendrier demeurant annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D’EN AUTORISER la publication dans les hebdomadaires locaux, conformément à la Loi.

ADOPTÉE

2013-12-454

NOMINATIONS AUX POSTES DE CHAUFFEUR ET DE PRÉPOSÉ AUX ÉGOUTS ET AQUEDUC AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres

et résolu unanimement :

DE NOMMER les employés suivants aux postes mentionnés :

- monsieur Daniel Bigonnesse, chauffeur catégorie B;
- monsieur Éric Legault, chauffeur catégorie B;
- monsieur Sylvain Roy, chauffeur catégorie B;
- monsieur Erick Brossard, chauffeur catégorie C;
- monsieur Jean Fillion, préposé aux égouts et aqueducs.

Ces nominations sont faites aux conditions de la convention collective du syndicat des salariés de la Ville de La Prairie (CSD).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-12-455

RÈGLEMENT HORS COUR D'UNE POURSUITE PAR LA PERSONNELLE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le règlement hors cour de l'action en dommages-intérêts intentée par La Personnelle assurances générales inc. contre la Ville de La Prairie en janvier 2012 dans le dossier de la Cour du Québec portant le numéro 505-22-019424-128.

Il est convenu de régler le différend pour la somme totale de 3 500 \$, capital, intérêt et frais.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-12-456

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'adhésion de madame Eve Barrette-Marchand, au Carrefour action municipale et famille, pour l'année financière 2013-2014.

Les frais d'adhésion s'élèvent au montant total de 321,93 \$, incluant les taxes applicables.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-12-457

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'au Centre de ressources municipales au montant de 22 754,98 \$.

QUE les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient réservées à même le budget de l'année 2014.

ADOPTÉE

2013-12-458

DÉMISSION AU POSTE DE GARDIEN SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Étienne Brossard au poste de gardien surnuméraire au Service des loisirs. Cette démission a pris effet le 18 octobre 2013.

DE REMERCIER monsieur Brossard pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2013-12-459

DÉMISSION AU POSTE DE JOURNALIER SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Frédéric Pepin au poste de journalier surnuméraire au Service des loisirs. Cette démission a pris effet le 15 novembre 2013.

DE REMERCIER monsieur Pepin pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2013-12-460

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT – CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres

et résolu unanimement :

DE RENOUVELLER le contrat de monsieur Michel Gauvin au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, selon les conditions suivantes :

Supérieur immédiat	Directeur du Service de sécurité incendie
Période de renouvellement	1 ^{er} janvier 2014 (pour une période maximale de 52 semaines)
Conditions de travail	Selon l'accord sur les conditions de travail des employés cadres temps partiel au Service de sécurité incendie à l'exception des avantages visés à l'article 15 (régime de retraite)

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-12-461

PAIEMENT DE TRANSFERTS

ATTENDU que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Ville de La Prairie pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Yves Sénécal
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir* nécessaires pour pallier à ce déséquilibre, si les montants en cause sont significatifs et dépassant 30 000 \$ et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉE

2013-12-462

APPROBATION DU BUDGET 2014 DE TARSO

ATTENDU que le Transport adapté Rive-Sud Ouest (TARSO) a transmis à la Ville ses prévisions budgétaires 2014 accompagnées de la résolution 2013-064 de son conseil confirmant l'adoption de ces prévisions;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'APPROUVER le budget 2014 de TARSO montrant des revenus et dépenses de l'ordre de 1 253 921 \$.

D'AUTORISER la trésorière à payer la quote-part de la Ville au montant de 94 467 \$ payable en 2 versements égaux aux dates suivantes, soit le 1^{er} février et le 1^{er} mai 2014.

QUE les sommes nécessaires au paiement de cette quote-part soient réservées à même le budget de l'année 2014.

ADOPTÉE

2013-12-463

APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2014 DE TARSO

ATTENDU que les administrateurs du transport adapté TARSO ont adopté la résolution 2013-062 concernant la grille tarifaire de 2014;

ATTENDU que le conseil municipal, en vertu de l'article 48.41 de la *Loi sur les transports*, doit fixer par résolution, les différents tarifs pour le transport des usagers selon des catégories qu'il détermine;

ATTENDU que la nouvelle grille tarifaire de TARSO entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'APPROUVER la grille tarifaire 2014 suivante de TARSO, tel que présentée ci-dessous, pour le service de transport adapté :

TARSO - Grille tarifaire 2014

		Régulier	Réduit ⁽¹⁾	Étudiant ⁽²⁾
PASSES MENSUELLES	Intra	104,00 \$	78,00 \$	N/A
TITRES UNITAIRES				
TITRES UNITAIRES	Même ville	3,50 \$	2,50 \$	2,50 \$
	Dans TARSO			
COURONNE SUD	Longueuil Brossard	7,50 \$	6,50 \$	6,50 \$
	Longueuil St-Lambert			
	Longueuil/Greenfield Park			
	Longueuil/ Métro			
	Châteauguay			
MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN	Montréal	8,50 \$	7,50 \$	7,50 \$

(1) Tarifs réduits applicables aux 65 ans et plus

(2) Tarifs étudiants applicables avec preuve d'inscription d'un établissement scolaire

Coûts des livrets	
Livret de 20 billets de 0,50 \$	8,50 \$
Livret de 20 billets de 2,00 \$	34,00 \$
Livret de 10 billets de 5,00 \$	42,50 \$

ADOPTÉE

2013-12-464

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU que les mandats de Messieurs Éric Cyr et Jean-Marc Caron à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme se sont terminés en novembre 2013;

ATTENDU que ces membres ont manifesté l'intérêt de continuer à siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

QUE le mandat de Messieurs Éric Cyr et Jean-Marc Caron à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme soit prolongé jusqu'au 30 novembre 2015.

ADOPTÉE

2013-12-465

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2013-073 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0469 CONCERNANT LA RÉUTILISATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA « SITE PATRIMONIAL » ET « BOURG » - 280, RUE SAINT-IGNACE (ZONE H-008)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-119 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-073 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0469 concernant la réutilisation d'un bâtiment commercial pour l'immeuble situé au 280, rue Saint-Ignace.

ADOPTÉE

2013-12-466

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2013-068 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0432 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « CHEMIN DU SAULT-SAINT-LOUIS – À L'EST DE LA RUE SALABERRY (PARCOURS RIVERAIN) » - 1237, CHEMIN DU SAULT-SAINT-LOUIS (ZONE H-704)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-111 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-068 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0432 concernant la construction d'une habitation unifamiliale pour l'immeuble situé au 1237, chemin du Sault-Saint-Louis.

ADOPTÉE

2013-12-467

AUTORISATION D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – MANDAT DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE FILTRATION

ATTENDU le mandat accordé en vertu de la résolution 2010-02-028 à la firme SNC Lavalin pour la fourniture de services professionnels pour la conception de la mise aux normes de l'usine de filtration et la surveillance des travaux;

ATTENDU que l'entrepreneur général a réalisé le contrat sur une période de treize mois plutôt que six comme prévu au devis;

ATTENDU que les coûts supplémentaires découlent du fait que la surveillance des travaux par la firme SNC Lavalin s'est effectuée sur une période de treize mois au lieu de six;

ATTENDU que ces honoraires de surveillance représentent un coût supplémentaire de 100 000 \$, excluant les taxes;

ATTENDU que ces honoraires sont accessoires au mandat principal et essentiels à la réalisation du projet;

ATTENDU la pénalité de 162 000 \$ imposée à l'entrepreneur général;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'AUTORISER le paiement d'honoraires professionnels supplémentaires de 100 000 \$, excluant les taxes, à la firme SNC Lavalin dans le cadre du mandat accordé en vertu de la résolution 2010-02-028 pour la fourniture de services professionnels pour la conception de la mise aux normes de l'usine de filtration et la surveillance des travaux.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1303-E.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-12-468

DEMANDE URGENTE DE LA VILLE – AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT INCITATIF LA PRAIRIE ET RÉAMÉNAGEMENT DU DÉBARCADÈRE

ATTENDU que l'agrandissement projeté du stationnement incitatif La Prairie est prévu depuis plus de cinq (5) ans;

ATTENDU que, déjà au mois de septembre 2012, la résolution de la Ville, portant le numéro 2012-09-368, demandait au ministère des Transports du Québec (MTQ) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) d'allouer en urgence pour l'année 2013 les sommes nécessaires à partir du budget de mesures de mitigation pour l'agrandissement du stationnement à La Prairie;

ATTENDU que la Ville réitérait par une lettre en date du 12 octobre 2012 à monsieur Nicolas Girard, président-directeur général de l'AMT qu'il devenait impératif de réaliser les travaux d'agrandissement en 2013;

ATTENDU que le taux d'occupation actuel établi par l'AMT est de 92 %, soit parmi les stationnements incitatifs les plus achalandés;

ATTENDU que le certificat d'autorisation demandé par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) est obtenu;

ATTENDU que les travaux d'agrandissement pour l'ajout de 160 places et la modification du débarcadère sont prévus au programme triennal d'immobilisation de l'AMT pour l'année 2013;

ATTENDU que la nouvelle entente entre l'AMT et la Société foncière La Prairie inc. pour l'utilisation d'espaces supplémentaires de stationnement au Golf La Prairie se terminera le 31 décembre 2013 et qu'il fût stipulé qu'elle ne serait pas renouvelée;

ATTENDU que le site se retrouve dans l'axe Taschereau, soit un corridor de transport priorisé par l'AMT et la région;

ATTENDU que la MRC de Roussillon dans sa résolution numéro 2013-248-T confirmait à l'AMT son appui à l'agrandissement du stationnement incitatif;

ATTENDU que les travaux d'urgence sur le pont Champlain viennent démontrer qu'il est impératif de mettre des mesures pour accroître et faciliter le transport en commun;

ATTENDU les nombreux autres travaux sur les axes majeurs de circulation;

ATTENDU que le CIT Le Richelain doit modifier considérablement, à court terme, son offre de transport afin de répondre à la croissance des usagers tout en étant limité quand à l'ajout d'autobus au terminus du centre-ville;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le ministère des Transports du Québec prévoient des budgets pour des mesures de mitigation dont notamment l'agrandissement de stationnements incitatifs;

ATTENDU le degré d'avancement de ce projet et l'importance de le réaliser rapidement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Donat Serres
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec et à l'Agence métropolitaine de transport de tout mettre en œuvre pour réaliser au cours des prochains mois l'agrandissement du stationnement incitatif La Prairie ainsi que du réaménagement du débarcadère.

D'ADRESSER un exemplaire de la présente résolution à monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports et des Affaires municipales, à monsieur Stéphane Le Bouyonnec, député du comté de La Prairie, à monsieur Nicolas Girard, président-directeur général de l'Agence métropolitaine de transport, à madame Johanne Beaulac, présidente du CIT Le Richelain, à monsieur Pierre Bélanger, directeur général de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) et à madame Nathalie Simon, préfète de la MRC de Roussillon.

ADOPTÉE

2013-12-469

DEMANDE DE MODIFICATION DU PIIA NUMÉRO 2013-085 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION NUMÉRO 2013-0585 CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE EN MAILLE DE CHAÎNE EN COUR ARRIÈRE ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « LA CITIÈRE » - 350, RUE BEAUSOLEIL (ZONE H-137)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-124 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de modification du PIIA numéro 2013-085 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0585 concernant l'installation d'une clôture en maille de chaîne en cour arrière pour l'immeuble situé au 350, rue Beausoleil.

ADOPTÉE

2013-12-470

DEMANDE DE MODIFICATION DU PIIA NUMÉRO 2013-086 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION NUMÉRO 2013-0509 CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA « SITE PATRIMONIAL » ET « BOURG » - 163, CHEMIN DE SAINT-JEAN (ORTHOPHONIE JEUNES AVENTURIERS) (ZONE H-015)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-125 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de modification du PIIA numéro 2013-086 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0509 concernant l'installation d'une enseigne pour l'immeuble situé au 163, chemin de Saint-Jean (Orthophonie Jeunes Aventuriers).

ADOPTÉE

2013-12-471

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2013-091 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION NUMÉRO 2013-0560 CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU » - 1020, BOULEVARD TASCHEREAU (BANQUE CIBC) (ZONE C-625)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Donat Serres
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-126 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-091 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0560 concernant l'installation d'une enseigne à plat sur le mur avant de l'immeuble pour la place d'affaires située au 1020, boulevard Taschereau (banque CIBC).

ADOPTÉE

2013-12-472

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2013-096 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0583 CONCERNANT UN PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « FAUBOURG » - 443 ET 447, RUE SAINT-CHARLES (ZONE H-021)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-127 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-096 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0583 concernant le projet d'agrandissement et de rénovation de l'immeuble situé au 443 et 447, rue Saint-Charles, à la condition stipulée dans la recommandation.

ADOPTÉE

2013-12-473

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2013-098 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0596 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT D'UN IMMEUBLE INDUSTRIEL ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « SECTEUR INDUSTRIEL » - 1500, RUE DE GUISE (ATCO) (ZONE I-504)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Donat Serres
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-128 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-098 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0596 concernant l'agrandissement de l'immeuble situé au 1500, rue De Guise (Atco).

ADOPTÉE

2013-12-474

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2013-095 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION NUMÉRO 2013-0522 CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « SECTEUR INDUSTRIEL » - 1000, CHEMIN SAINT-JOSÉ (DEL) (ZONE I-502)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Donat Serres
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-129 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-095 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0522 concernant l'installation d'une enseigne à plat sur le mur avant de l'immeuble pour la place d'affaires située au 1000, chemin Saint-José (DEL), aux conditions stipulées dans la recommandation.

ADOPTÉE

2013-12-475

DEMANDE DE MODIFICATION DU PIIA NUMÉRO 2012-006 ASSOCIÉE AUX DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉROS 2013-017 ET 2013-018 CONCERNANT UN PROJET RÉSIDENTIEL ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « HABITATIONS MULTIFAMILIALES » - 25 ET 35, AVENUE ERNEST-ROCHETTE (ZONE H-123)

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-130 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de modification du PIIA numéro 2012-006 associée aux demandes de permis de construction numéros 2013-017 et 2013-018 concernant les modifications apportées aux aménagements paysagers pour les immeubles situés au 25 et 35, avenue Ernest-Rochette, à la condition stipulée dans la recommandation.

ADOPTÉE

2013-12-476

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA PRAIRIE – SOUPER DE NOËL

ATTENDU que le Club de l'Âge d'Or de La Prairie organise son traditionnel souper de Noël, le 13 décembre 2013, au Complexe Saint-Laurent;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée à cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Yves Sénécal
et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent, à assister, au coût unitaire de 25 \$ pour les membres et de 29 \$ pour les non membres, au souper de Noël du Club de l'Âge d'Or de La Prairie, les frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-12-477

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA MAISON DES AÎNÉS DE LA PRAIRIE – DÎNER DE NOËL

ATTENDU que la Maison des Aînés de La Prairie organise son traditionnel dîner de Noël, le 11 décembre 2013, au Complexe Saint-Laurent;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée à cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent, à assister, au coût unitaire de 28 \$, au dîner de Noël de la Maison des Aînés de La Prairie, les frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-12-478

NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer deux nouveaux membres au sein du comité consultatif d'urbanisme suite à la démission de madame Geneviève Croteau et de monsieur Michel Jolivet;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

DE NOMMER mesdames Annie-Julie Ste-Marie et France Boisclair, membres du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 30 novembre 2013 au 30 novembre 2015.

ADOPTÉE

2013-12-479

REMERCIEMENTS À MADAME GENEVIÈVE CROTEAU ET MONSIEUR MICHEL JOLIVET - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU que madame Geneviève Croteau et monsieur Michel Jolivet siègent au sein du comité consultatif d'urbanisme respectivement depuis décembre 2012 et décembre 1999;

ATTENDU leur récente démission;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

DE REMERCIER madame Geneviève Croteau et monsieur Michel Jolivet pour l'intérêt porté à la Ville et pour leur implication au sein du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

2013-12-480

EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE À LA PAIE AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Manon Robertson au poste de technicienne à la paie aux Services administratifs et financiers.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique (employés cols blancs).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-12-481

EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENTS AU SERVICE DE L'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Yves Sénécal
et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Daniel Montreuil au poste d'inspecteur en bâtiments au Service de l'urbanisme.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique (employés cols blancs).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-12-482

OCTROI D'UN MANDAT – PROCUREUR À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA PRAIRIE

ATTENDU que Me Gilles Chaloux agissait comme procureur de la poursuite à la cour municipale commune de La Prairie, ainsi que pour les cours municipales de Candiac et de St-Constant depuis juin 2002;

ATTENDU la récente nomination de Me Gilles Chaloux à titre de juge municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un nouveau procureur afin de représenter les intérêts de la poursuite;

ATTENDU que le présent mandat est un mandat de services professionnels requis dans le cadre d'un recours judiciaire et que, par conséquent, il n'a pas à faire l'objet d'un appel d'offres en vertu du paragraphe 4 b) de l'article 573 et de l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que les greffiers des cours municipales ont reçu et analysé quelques dix (10) candidatures et offres de services de firmes ou avocats intéressés au poste de procureur de la poursuite;

ATTENDU qu'ils ont pris en considération l'expérience des candidats et firmes, leur disponibilité, leur proximité, le coût des services proposés et le fait que le candidat ou la firme agissait, ou non, en défense à l'égard de dossiers de même juridiction;

ATTENDU que les greffiers jugent opportun qu'il soit procédé à la nomination d'un procureur unique pour les trois cours, le territoire de ces dernières étant desservi par un même corps de police, en l'occurrence la Régie intermunicipale de police Roussillon;

ATTENDU que les greffiers recommandent de retenir l'offre de Me Brigitte Lussier parce qu'elle possède une solide expérience, et parce que les services et le tarif proposés constituent la meilleure offre reçue;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand
APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal
et résolu unanimement :

DE mandater le cabinet de Me Brigitte Lussier pour représenter les intérêts de la poursuite pour la cour municipale commune de La Prairie, au taux horaire de 100\$ plus les taxes applicables et aux conditions de l'offre de services datée du 16 octobre 2013 dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Que les sommes requises au paiement de ses honoraires soient puisées annuellement à même les disponibilités du poste budgétaire 02-120-00-419.

ADOPTÉE

2013-12-483

DEMANDE DE RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES DU COMPLEXE LE PARTAGE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

DE NE PAS S'OPPOSER À la demande du Complexe Le Partage relative à la demande de révision périodique de la reconnaissance en vertu des articles 243.19 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (F.2.1), la Ville s'en remettant à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE

2013-12-484

NOMINATIONS AUX POSTES DE CHAUFFEUR ET DE JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

DE NOMMER les employés suivants aux postes mentionnés :

- madame Stéphanie Tétrault, chauffeur catégorie C;
- monsieur Gabriel Lupien, journalier;
- monsieur Christian Lupien, journalier;

Ces nominations sont faites aux conditions de la convention collective du syndicat des salariés de la Ville de La Prairie (CSD).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2013-19

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROTECTION DES BÂTIMENTS À VALEUR PATRIMONIALE SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ

Avis de motion est donné par monsieur Laurent Blais qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement concernant la protection des bâtiments à valeur patrimoniale situés à l'extérieur du site patrimonial déclaré.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

2013-12-485

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT, LA CONCEPTION ET LA FOURNITURE D'UN PANNEAU ÉLECTRONIQUE AU PARC PAUL-BOUCHER

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la conception, la fourniture et l'installation d'un panneau électronique au parc Paul-Boucher;

ATTENDU que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (incluant les taxes)
Les Enseignes Perfection inc.	67 260,38 \$
Enseignes Dominion	85 196,48 \$
Enseignes LECO	96 896,18 \$

ATTENDU que les soumissions de Les Enseignes Perfection inc. et d'Enseignes LECO ne sont pas conformes;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la conception, la fourniture et l'installation d'un panneau électronique au parc Paul-Boucher, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Enseignes Dominion, au prix forfaitaire de 85 196,48 \$, incluant les taxes, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro Génie / 2013-15 et à la soumission retenue.

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée aux règlements d'emprunt numéros 1319-E et 1335-E.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-12-486

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC SUR LA RUE JEAN-MARIE-LANGLAIS

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour le prolongement de l'aqueduc sur la rue Jean-Marie-Langlois;

ATTENDU que treize soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Excavation CivilPro inc.	271 053,56 \$
Les Entreprises Claude Chagnon inc.	286 807,79 \$
Les Pavages Chenail inc.	295 747,14 \$

ATTENDU que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Donat Serres

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour le prolongement de l'aqueduc sur la rue Jean-Marie-Langlois au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation CivilPro inc., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro Génie / 2013-16 et à la soumission retenue.

La valeur approximative du contrat est de 271 053,56 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1328-E.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle si ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

2013-12-487

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 22

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Mme LUCIE F. ROUSSEL, mairesse

Me MANON THÉRIAULT, greffière

Ce 10 décembre 2013

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de La Prairie dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 décembre 2013.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Nathalie Guérin, trésorière